

/ DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

mars 2013

EXCÉDENTS FINANCIERS CAMIEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG DU 28 FÉVRIER 2013

Diriger, c'est prévoir, nous disait-on jadis. Mais aujourd'hui, la « prévision » s'est muée en une seule vision comptable. Nous sommes bien loin d'une prise en compte réelle des besoins des assurés sociaux et des préoccupations des salariés.

Malheureusement, la protection sociale ne repose plus que sur la réalisation d'objectifs, avec son lot d'indicateurs et de contraintes budgétaires, de double langage et multiples contraintes.

Dans ce contexte, c'est un rôle d'autant plus important pour les administrateurs de la Camieg que d'anticiper les multiples pièges de lois réductrices et d'options de gestion de notre régime spécial statutaire maladie des IEG afin de protéger au mieux notre avenir et notre protection sociale. Cette anticipation, fondée sur des bases de réflexion solides, permet ensuite une argumentation claire et précise des options et propositions.

Depuis plus de deux ans, notre délégation demande l'ouverture d'une négociation avec les employeurs pour traiter des excédents financiers de la caisse. Il aura fallu beaucoup de pugnacité et de détermination pour enfin avoir aujourd'hui quelques soubresauts des employeurs et des pouvoirs publics.

Que de temps perdu pour les assurés sociaux de la Camieg qui n'ont pu que constater l'évolution des excédents financiers sans en avoir un juste retour. Pendant ce temps, ils ont subi une triple peine, cotisations trop élevées, aucune amélioration des prestations servies et reste à charge toujours en forte hausse.

Les prémices de solutions sont-elles au rendez-vous du 4 Mars 2013 entre Fédérations, Employeurs et Pouvoirs publics.

Les assurés sociaux ne s'y trompent pas. Ils savent bien sûr que les marges de manœuvre sont souvent réduites, mais ils voient aussi que nos options et propositions sont solides, réfléchies, et prennent en compte les vraies problématiques.

A ce jour, notre régime spécial maladie des IEG est excédentaire en cumulé de plus de 338,6 Millions d'euros à fin 2012 (223,5 M d'euros pour les Actifs et 115,1 M d'euros pour les Retraités) et si rien n'est fait, les excédents cumulés atteindront plus de 500 Millions d'euros en 2015 et culmineront à plus de 1 Milliard d'euros en 2025.

Pour la délégation Force Ouvrière de la Camieg, cette situation est une injure faite aux assurés sociaux, les excédents financiers doivent être redistribués vers ces derniers au travers d'améliorations conséquentes de leurs remboursements. Ils sont en droit d'en avoir un retour d'autant qu'il s'agit de leurs cotisations.

Consciente des enjeux et dans le respect des valeurs de solidarité, FO préconise d'user de tous les leviers pour garantir et améliorer la solidarité intergénérationnelle et pérenniser la section des Retraités.

Afin de réduire la constitution de réserves annuelles sur la section des Actifs, FO recommande une baisse des cotisations des Actifs qui serait profitable tant aux Agents Actifs qu'aux employeurs.

Demain, chacun aura à assumer ses choix devant les assurés sociaux. Fédérations, Employeurs et Ministère auront alors à prendre leurs responsabilités.

Entre triple peine et triple A (Anticiper, Argumenter, Améliorer), notre délégation a fait le choix des améliorations de remboursements, de la baisse du reste à charge, de la défense des assurés sociaux qu'ils soient Actifs ou Retraités.